



MAITRE D'OUVRAGE



MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

OFP/DAL/DAL/S.MAR.N°162/2024

09 Dec 2024

DECISION

Le Directeur Général de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail,

Vu le Règlement des Marchés de l'OFPPT, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014) et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Vu l'appel d'offres ouvert n° 32/2024, relatif à l'Acquisition, l'installation et la mise en service des équipements de secteur agro-industrie destinés au Cité des Métiers et des Compétences de la région DAKHLA :

- Lot unique : Liste des équipements-préparateur des produits de la pêche

DECIDE

Annuler l'Appel d'Offres ouvert n° 32/2024, et ce conformément aux dispositions de l'Article n° 45 paragraphe 1-a « lorsque les données économiques, techniques ou quantitatives des prestations objet de l'appel d'offres ont été modifiées » du Règlement des Marchés de l'OFPPT, sus visé.

Directrice Générale

Loubna TRICHA